



INSTALLER ET MAÎTRISER LA LUTTE BIOLOGIQUE SOUS ABRI

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS



CONNAÎTRE LES MÉCANISMES DE LA PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE, ÊTRE CAPABLE DE RECONNAÎTRE LES PRINCIPAUX RAVAGEURS ET LEURS AUXILIAIRES.

06/03 2018

PROGRAMME

JOUR 1

Connaître les mécanismes de la Protection Biologique Intégrée.

- Qu'est-ce que la PBI ?
- Pourquoi utiliser la PBI ?
- Importance du suivi de la culture.
- Les moyens de lutte biologique, la prophylaxie, la compatibilité des produits phytopharmaceutiques.

INTERVENANT

Juliette FAIRISE, conseillère technique Biobest.

Public visé : Agriculteurs maraîchers. Pré-requis : aucun.

JOUR 2

Être capable de reconnaître les principaux ravageurs et leurs auxiliaires.

- Description des ravageurs et présentation de leurs auxiliaires : aleurodes, thrips des fleurs, pucerons, acariens, Tuta absoluta.
- Savoir choisir le bon auxiliaire.



AGROBIO PÉRIGORD
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

20, rue du Vélodrome
24000 Périgueux
Tél. 05 53 35 88 18
contact@agrobioperigord.fr

Personne à contacter
Animateur/trice maraîchage
06 74 00 11 27
s.alfieri@agrobioperigord.fr

Nous vous invitons à vous inscrire dans les délais pour favoriser une bonne organisation.

A renvoyer à l'organisateur avant le 28 février 2018

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

DATE DE NAISSANCE (exigée par le VIVEA)

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

chef exploitation cotisant solidaire salarié agricole

autre, préciser

ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION DU RÉSEAU FNAB :

NON OUI, laquelle?

Je souhaite covoiter Je souhaite trouver une solution d'hébergement

Fait à le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème

NON OUI, laquelle? quand ?

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....
.....

HORAIRES

9h30 - 17h30

LIEU

Château des Izards
Coulounieix Chamiers

REPAS

Auberge espagnole
(chacun amène un plat à partager)

TARIFS ET PRISE EN CHARGE

Tarifs : gratuit pour les adhérents et éligibles VIVEA.

Nouvelles conditions VIVEA en 2018 (plus d'infos : nous contacter).

Agriculteurs : vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement. Renseignements : www.servicederemplacement.fr

Salariés : le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA.



INFORMATIONS PRATIQUES